

## REPORT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

La vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes **est reportée** au **lundi 28 septembre 2020, à 10 h**, à la salle du conseil de la MRC sise au 609, route Marie-Victorin, à Verchères.

**Les sommes sont donc toujours dues et les intérêts continueront de courir.**

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle appliquée en raison des directives émises par le gouvernement du Québec (Arrêté numéro 2020-014 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 avril 2020). L'objectif de cette modalité est de permettre la continuité des procédures, sans compromettre la santé des employé(e)s et des citoyen(ne)s.

Toute question peut être transmise à la MRC  
à l'adresse [infomrc@margueritedyouville.ca](mailto:infomrc@margueritedyouville.ca).

Donné à Verchères, le 14 avril 2020

Sylvain Berthiaume  
Directeur général et secrétaire-trésorier